



## Fiche d'information

# Modalités de participation du milieu et des communautés autochtones

Dans le cadre de l'Accord relatif à la réalisation d'une étude concernant une aire marine protégée aux îles-de-la-Madeleine, les gouvernements du Canada et du Québec entendent faire participer la population locale ainsi que les communautés autochtones concernées.

### **Information publique**

Au cours des deux prochaines années, différents moyens seront mis en œuvre pour informer et consulter la population des îles-de-la-Madeleine.

Tout d'abord, en collaboration avec le conseil d'agglomération des îles-de-la-Madeleine, un comité consultatif représentant les principaux secteurs d'intérêt sera créé en vue de permettre aux parties concernées de faire connaître leur point de vue et de souligner les enjeux qui les préoccupent.

Pour faire état de l'évolution du projet et informer la population et les organismes intéressés, divers outils de communication seront conçus.

De plus, des séances d'information pourraient être organisées en collaboration avec certains organismes afin de faire connaître les résultats et les conclusions de l'étude.

Enfin, toute personne pourra également faire une demande d'information complémentaire par l'entremise du comité consultatif ou directement aux représentants de Parcs Canada et du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec.

### **Communautés autochtones**

Les groupes autochtones qui détiennent des intérêts dans le territoire à l'étude seront consultés.